

Consignes aux candidats

Pour le déroulement des épreuves d'admissibilité

Pour le bon déroulement de votre concours et sa sécurité, veuillez respecter scrupuleusement les consignes suivantes pour les 5, 6 et 7 avril 2022.

DISCIPLINE DU CONCOURS

Votre Place :

Pour l'accès au centre de concours, veuillez à respecter les consignes figurant sur votre convocation, vous devez emprunter les entrées indiquées (portes principales pour tous les candidats).

Avant chaque épreuve, vous déposez votre convocation et votre pièce d'identité avec photographie bien en vue sur votre table. Elles seront contrôlées au cours de l'épreuve.

Déplacements et silence :

Le silence absolu doit être respecté tout le temps de votre présence dans la salle. **Vous n'avez pas à vous déplacer pendant la durée de l'épreuve.** Vous ne pouvez pas quitter la salle avant 1 heure, même en cas de copie blanche.

Seuls les déplacements vers les toilettes sont autorisés, **après la 1^{ère} heure d'épreuve.** Vous devrez y être autorisé par votre surveillant afin de gérer le flux des déplacements dans le calme. **Votre portable est éteint dès l'entrée (il ne doit pas être en vibreur) et rangé dans votre sac (en aucun cas, il ne peut servir de montre).**

Sécurité des personnes et des biens :

Il est interdit de fumer. En cas de nécessité absolue de sortir, vous vous dirigerez, accompagné d'un surveillant, dans le calme jusqu'à l'issue de secours la plus proche de votre place.

Pas de sac, ni de trousse sur votre table ; vous ne devez conserver sur la table que le strict nécessaire à la composition.

Besoin en papeterie pendant l'épreuve et En-tête de la copie

Si vous souhaitez de la papeterie, vous levez le bras et montrez le type de papier souhaité (copie blanche modèle EN ou brouillon); il vous sera apporté par votre surveillant.

Vous complétez l'en-tête de votre copie dès le début de l'épreuve. De plus, vos copies doivent être numérotées. Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour cette tâche.

Rendu des copies :

1) Si vous souhaitez rendre votre copie, avant la fin de l'épreuve, vous vous levez avec votre copie et le surveillant responsable vient au niveau de votre rangée, vous vous rendez auprès de lui en bout de rangée afin de la lui rendre puis vous signez la feuille d'émargement ; en cas de copie blanche, vous ne pouvez pas sortir avant 1 heure après le début de l'épreuve.

2) Les feuilles de brouillon rendues avec la copie ne seront pas corrigées.

3) A la fin de l'épreuve :

Vous devez vous arrêter de composer immédiatement à l'annonce de la fin de l'épreuve ; vous devez vous lever immédiatement.

Vous restez à votre place et les surveillants procèdent au ramassage de votre copie puis vous font signer la feuille d'émargement.

Seulement après cette étape, vous serez autorisé à quitter votre place dans le silence.

Textes réglementaires

Arrêté du 19 avril 2013 modifié par l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;